

M. Perrault vécut dans les temps les plus critiques de notre histoire. Privés de toutes relations intellectuelles avec leur ancienne Mère-Patrie, la France, appauvris par les dernières guerres, nos pères s'étaient remis au travail avec persévérance, se tournant vers les curés, comme leur suprême espoir ; et certes, cet espoir ne fut pas déçu. Mais le clergé était pauvre, peu nombreux pour cette population de 60,000 habitants, tout était à créer au point de vue scolaire. Et pour comble d'infortune, le gouvernement s'était réservé le monopole de l'enseignement, et s'il ne fit presque rien, il empêcha également les nouvelles fondations scolaires. Nos pères s'abstinrent d'envoyer leurs enfants à ces écoles gratuites, neutres et anglo-protestantes. Ils firent bien. En conservant la douceur de notre parler ils nous ont conservé la foi ; ce fut volontairement qu'ils se privèrent d'instruction, mais ils ne furent pas aussi illettrés qu'on s'est plu à l'écrire ; les preuves abondent ; et ils ne se départirent jamais de cette urbanité de manières, éducation innée qui caractérise le Canadien français, "poli, galant, hospitalier."

L'institution Royale, dont le but avoué était d'anglifier et de protestantiser les Canadiens, de faire disparaître la race française du Canada, fut un fiasco complet ; à preuve : ce que nous sommes aujourd'hui. "Elle n'eut que peu de succès, et pendant quarante ans elle ne fit fonctionner que 84 écoles, dont la plupart avaient entièrement disparu avant l'acte d'Education de 1841." En rendant témoignage devant un comité d'enquête, institué au sujet des écoles, M. Perreault dit, en parlant de l'Institution Royale : "Elle a fermé presque toutes les écoles, elle avait très peu d'élèves ; les maîtres étaient pour la plupart d'un caractère douteux et nommés par des personnes inconnues aux habitants ; ils ne pouvaient jouir de leur confiance ni de celle du curé." Et si l'on sait que plusieurs de ces prétendus éductaeurs étaient de jeunes ministres protestants, enseignant là où il n'y avait quelquefois que deux ou trois élèves de langue anglaise, on comprend bien la répulsion qu'avaient, contre ces écoles, les bons habitants du Bas-Canada.

Le foyer demeura plus que jamais l'école familiale, où la mère chrétienne et française enseignait à ses enfants les rudiments de la langue et de la religion ; mais bien des entraves empêchaient les progrès de ces enfants ; c'est pourquoi, en 1824, après une lutte vive, on eut la "Loi des écoles de Fabriques" et en 1829 "La Loi des écoles élémentaires" sous le contrôle de syndics, choisis parmi les habitants. A cause de la pauvreté des Fabriques, on ne vit que peu de ces écoles ; cependant, elles furent d'un grand secours dans les campagnes. C'était une victoire, et on voulut en profiter immédiatement. A Québec, bon nombre de citoyens avaient déjà formé une société : "L'Association d'Éducation pour le district de Québec" dans le but de fonder des écoles gratuites. M. J.-F. Perreault, un des premiers membres, en fut le premier président, et il en devint l'âme dirigeante. Il avait alors 68 ans. Avec